

Des concepts pour préserver les ressources génétiques

Par Geert Kleijer, Agroscope RAC Changins, Nyon; Beate Schierscher et Franca Ciocco, CPC, Nyon; Boris Bachofen, Rétropomme, Neuchâtel



La conservation de la biodiversité des plantes cultivées doit être assurée sur le long terme. Grâce à l'aide de la Confédération et aux concepts et directives pour la sauvegarde et l'utilisation durable des ressources génétiques, les organismes publics et privés peuvent accomplir cette tâche.

En Suisse, la conservation des ressources génétiques des plantes cultivées est assumée par des organismes publics et privés. Ces organismes ont reçu un appui politique avec l'adoption, par le Conseil fédéral, du plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Désormais, l'Office fédéral de l'agriculture est aussi en mesure de soutenir financièrement la sauvegarde et l'utilisation durable de ces ressources. Afin de coordonner les mesures de sauvegarde et d'utiliser au mieux les ressources financières disponibles, la Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées (CPC) a élaboré des concepts et des directives avec le concours de plusieurs de ses organisations. Ces concepts portent sur les groupes d'espèces suivants: arbres fruitiers; céréales, maïs et plantes industrielles; cultures maraîchères; vigne; pommes de terre; petits fruits. Ils sont encore à l'étude pour les plantes fourragères ainsi que les plantes aromatiques et médicinales. Ils peuvent être consultés sur le site Internet de la CPC, www.cpc-skek.ch. La

structure et la base de chaque concept sont identiques, mais des adaptations ont été apportées en fonction des spécificités de chaque groupe d'espèces.

Chaque concept comprend 4 phases pour réaliser ses objectifs:

1. Inventaire (recensement des collections existantes, enquêtes sur le terrain et recherches historiques).
2. Sélection des variétés et des espèces à sauvegarder.
3. Conservation et étude des ressources génétiques.
4. Diffusion du matériel en vue d'une utilisation durable.

Les variétés à conserver sont en premier lieu les variétés locales suisses et les variétés créées ou sélectionnées en Suisse, ainsi que les variétés étrangères ayant un lien avec notre patrimoine socioculturel. Certaines variétés étrangères rares peuvent faire l'objet d'une conservation provisoire ou d'une décision au cas par cas.

Plusieurs types de conservation sont prévus. La collection d'introduction est destinée à la conservation transitoire d'espèces avec ou sans identité définie. Cette étape intermédiaire permet l'évaluation et la caractérisation des variétés dans le but de leur identification. Il peut s'agir d'un verger ou d'études comparatives sur des espèces semées.

La collection primaire est destinée à la conservation à long terme des variétés connues et permet d'approfondir les études portant sur leur caractérisation et leur évaluation agronomique. Ce type de collection peut être une banque de gènes contenant la semence des espèces à sauvegarder, un verger ou des variétés conservées in vitro.

La collection est dupliquée, afin de garantir la pérennité du matériel. Elle peut consister en un réseau de vergers avec des collections dupliquées ou, pour la semence, en un système de conservation de sécurité dans un autre institut de recherche en Suisse ou à l'étranger.

Les annexes de ces concepts comportent des directives et cahiers des charges applicables aux quatre phases, des guides techniques pour la multiplication des espèces, ainsi que

des prescriptions budgétaires et des tarifs indicatifs.

Les concepts et directives pour la sauvegarde et l'utilisation durable des ressources génétiques des plantes cultivées constituent un outil performant pour assurer la conser-



L'épeautre est une céréale rustique, toujours cultivée en Suisse.

vation et l'exploitation durable de notre patrimoine génétique. Elles donnent aux institutions publiques et privées l'occasion de coopérer dans le cadre de projets communs. La CPC coordonne ces travaux par le biais de ses groupes de travail. ■

Contact: Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées (SKEK), Domaine de Changins, CP 254 1260 Nyon, www.cpc-skek.ch